

L'intervention du SYNCASS-CFDT au cabinet de la ministre :

Il faut d'urgence corriger « PATHOS »

Le SYNCASS-CFDT a été reçu le 21 septembre 2009 par le directeur adjoint de cabinet de la secrétaire d'Etat chargée des aînés. Cet entretien faisait suite au rendez-vous avec la ministre du 10 septembre.

L'objectif du SYNCASS-CFDT était de détailler ses alertes et propositions faites auprès de la ministre et de les argumenter techniquement. Nous avons évoqué divers dossiers en cours, cinquième risque, tarification, intégration des médicaments et liste en sus, gestion des pharmacies à usage intérieur pour faire connaître les points de vue des directeurs, des médecins et des pharmaciens.

La dérive de Pathos : des soins requis aux soins réalisés

Les établissements sont en pleine validation des coupes Pathos et constatent une pratique nouvelle du service médical de contrôle : les écarts entre les coupes Pathos proposées et les coupes validées deviennent systématiques. Lorsque ces écarts dépassent 10% ou que le contrôle médical s'appuie sur la valeur moyenne du Pathos pour justifier ses changements de cotation, on est en droit de s'interroger.

- **La grille Pathos doit évaluer la charge en soins requis.** Les cotations retenues doivent tenir compte des états de santé diagnostiqués et des traitements nécessaires, pas que de ceux effectués dans l'EHPAD.
Le SYNCASS CFDT dénonce ce glissement qui affecte et dénature le résultat final de l'évaluation.
- **Face à cette dérive, les établissements n'ont aucune voie de recours.** La coupe validée s'impose à l'établissement, malgré les écarts inter et intra régionaux et les différences de pratiques des contrôleurs
Le SYNCASS CFDT demande la constitution d'une structure de conciliation et de recours.

Ce sujet est d'autant plus sensible que la réforme de la tarification remet en question les modalités de financement. Il faut une cotation retenant les soins requis et permettant la qualité des prises en charge.

La création d'une structure de conciliation et de recours s'impose

L'outil Pathos nécessite un pilotage régional et national pour mesurer les écarts inter et intra régionaux et pour suivre l'évolution des coupes au niveau de chaque région, en associant tous les partenaires (Etat, CNSA, conseils généraux, sécurité sociale et établissements) à l'analyse et au suivi des données.

- **Une commission Pathos pour la conciliation et le recours :** elle permettrait un examen des dossiers en cas de divergence majeure d'appréciation (seuil à définir) avec la compétence de fixer la cotation définitive.
Le SYNCASS CFDT propose une composition large pour associer tous les interlocuteurs.
- **Une maintenance de l'outil à mettre en place :** il faut y ajouter une structure de concertation chargée de proposer les améliorations des règles, à partir de tous les signalements reçus des parties prenantes.
Le SYNCASS CFDT demande des règles d'actualisation concertées pour progresser.

Cette commission est indispensable pour éviter la tentation de l'arbitraire et favoriser une collaboration positive des acteurs aux divers niveaux. C'est une condition de la bonne adaptation des dispositifs.

Le SYNCASS-CFDT argumente de premières modifications

Le contenu des critères de cotation de Pathos est manifestement insuffisant et le SYNCASS-CFDT a alerté le cabinet sur des modifications urgentes. Elles concernent la prise en compte de certaines situations pathologiques et de certains soins dans les cotations, par exemple :

- **Certains états pathologiques sont notoirement sous évalués :** le surcoût pour les personnes dialysées ou celui des contrôles médicaux des personnes suivies pour une affection cancéreuse de plus de cinq ans.
Le SYNCASS CFDT demande que ces charges soient intégrées pour permettre les soins.
- **Les soins de rééducation d'ergothérapie et psychomotricité** sont très peu pris en compte par l'outil, même du point de vue des soins requis. La prise en charge en est affectée et les états de santé aggravés.
Le SYNCASS CFDT demande une correcte valorisation des soins de rééducation en EHPAD.

Certains besoins essentiels comme les soins dentaires ou de pédicurie ne sont pas pris en compte. N'étant pas non plus retenus par la grille AGGIR, ces soins primaires sont exclus de tout financement.

Le SYNCASS-CFDT plaide pour une utilisation positive de l'outil Pathos, tant par les médecins coordonnateurs que par le service médical de l'assurance maladie, pour le faire évoluer, corriger les oublis et les erreurs, tenir compte de l'évolution des progrès médicaux et pharmaceutiques.

Les limites actuelles sont des freins au choix du tarif global et maintiennent des modes de financement insuffisants. Le SYNCASS-CFDT veut un financement équilibré des établissements, avec un ratio d'encadrement en personnel permettant une prise en charge bien traitante.